Pension de Mme. Santangelo,
Rue de la Douane, No. 94, entre les rues Royale et Bourbon.

LE cours ordinaire des études pour les jeunes demoiselles de la première classe, comprend la lecture, l'écriture, l'arithmétique, les premiers principes [illegible] anglaise, française ou espagnole, et la couture simple : et pour celles de la seconde classe, la géographie ancienne et moderne sous tous ses points de vue astronomiques, physiques et historiques, l'histoire universelle, spécialement celle d'Amérique, depuis sa découverte; les éléments de géométrie, la mythologie, la philosophie rationelle et morale, la grammaire générale d'après un système analytique et comparé, appliqué aux langues vivantes, ci-dessus, la déclamation et la broderie dans le meilleur goût.

Les branches extraordinaires de l'instruction sont le Latin, le Grec, l'Italien et l'Allemand, le dessein, la danse, le chant et la musique instrumentale sur le piano, la harpe et la guitarre.

On connaîtra les conditions en s'adressant à la pension où on pourra se procurer un prospectus expliquant le système d'instruction suivi dans l'établissement.

☞ Il se forme à présent de nouvelles classes du soir pour l'instruction des Messieurs dans les langues française, anglaise et espagnole. Les Messieurs Espagnols qui désirent apprendre l'Anglais formeront une classe. 1er. janv—30

Collége de Mount-Hope.

CE Collége a par sa charte le pouvoir d'admettre les étudians à tous les degrés dans les arts et dans les sciences qui peuvent être conférés par les institutions académiques. Les classes sont disposées de manière qu'après examen l'étudiant soit admis dans l'une d'entr'elles.

L'instruction qu'on peut recevoir dans ce collége est très-étendue.

Le cours des études embrasse les langues anciennes et modernes, les Mathématiques simples et transcendantes, les Humanités, la Chimie, la Minéralogie, la Philosophie naturelle et morale, la Métaphysique, la Botanique, etc., et dans toutes ces études l'élève sera toujours guidé dans la recherche des connaissances solides et étendues.

Des lectures seront faites sur les diverses branches de la Philosophie et de l'Histoire naturelle, démontrée par des expériences.

Le Collége est situé à environ un mille N-O de Baltimore, dans une position élevée et romantique et d'une salubrité sans égale.

Les terrains de cette institution sont très-vastes et offrent un champ immense pour la récréation des étudians, et si même on l'exige, pour leurs travaux manuels. Il s'y fait aussi des exercices gymnastiques, quoiqu'ils n'y soient pas astreints.

Les professeurs portent la plus scrupuleuse attention à la morale et aux habitudes des étudians. Ceux dont la famille réside en ville devront passer le dimanche chez leurs parens. Ceux dont les parens sont éloignés seront conduits dans les églises indiquées par la famille. C'est avec le plus grand soin qu'on évitera tout esprit de secte.

La discipline est *douce mais ferme*. Dans le cas où un étudiant resterait sourd à toutes remontrances et continuerait à tenir une mauvaise conduite, il serait renvoyé sur le champ.

La famille du président veillera sans relâche au bien-être et à la santé des étudians. En cas de maladie ils recevront les mêmes soins que les membres de sa famille. Les communications avec la ville sont strictement surveillées.

Le maximum du prix pour pension et instruction, est	$200
Langues modernes, autres que le français et l'espagnol,	20
Musique vocale et instrumentale, et le dessin, aux plus bas prix.	
Papeterie,	2 "
Livres, aux prix de librairie.	
Chaque étudiant doit meubler son logement, autrement il paiera une somme additionnelle de	10 "
Le blanchissage coûtera environ	10 "
Bibliothéque (cette somme est destinée à augmenter la bibliothéque du collége.	3 "

☞ Le tout devra être payé d'avance, par semestre.

On peut prendre des informations chez M. James M. Reynolds, à la Nouvelle-Orléans, et chez M. Horace Carpenter, à Port-Gibson, M.ss.

La faculté de ce collége consistent en
Un président;
Un professeur de langues anciennes et de belles-lettres.
Un professeur de mathématiques;
Un professeur de langue française;
Un professeur de langue espagnole;
Un professeur de dessin;
Un professeur de musique.

Depuis sept ans que ce collége existe, il n'y a eu qu'un seul cas de maladie grave, qui néanmoins n'avait pas été contractée dans l'établissement.
O. W. TREADWELL,
15 déc—3—1pa. Président du Collége de Mount-Hope.

CALLIGRAPHIE.
Rue de Chartres, No. 8.

MESSRS. DOLBEAR Frères ont l'honneur d'informer les habitants de la Nouvelle-Orléans, ainsi que leurs amis, qu'ils sont de retour, et ont ouvert de nouveau leur école d'écriture, rue de Chartres, No. 8, où ils donneront des leçons de Calligraphie en tout genre. Ils invitent les dames et les messieurs à leur rendre visite. Tous ceux qui n'ont pu achever leurs cours, sont engagés à venir compléter leur instruction dans cette partie. On ne leur chargera aucune taxe additionnelle, désirant que ces personnes et *tout le monde* put acquérir une belle écriture expéditive avant de cesser de prendre des leçons. D'après ce nouveau système on apprend d'abord à faire un libre usage *du tout, le bras*. Puis à faire un libre usage des [illegible] principe enseigné par la méthode habituelle et enfin à combiner tous ces mouvemens qui rendent une personne capable d'écrire avec élégance et rapidité.

Les heures de travail sont à la convenance des étudians.

Les dames qui le désireront recevront des leçons à leur propre domicile.

Lettre de son Excellence, le Gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système adopté par M. Dolbear pour l'enseignement de l'écriture et c'est avec plaisir que je certifie qu'il est supérieur à tout autre méthode que j'ai connu jusqu'à présent.

M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je ne fais que lui rendre justice en ajoutant que je le crois aussi digne du patronage public par son caractère doux et sa conduite honnête, que pour les progrès rapides qu'il fait faire à ses écoliers. A. B. ROMAN.

N. Orléans, 2 juin 1835.

Nouvelle-Orléans, 12 mai 1832.

Sur l'inspection de M. Dolbear, professeur en cette ville du système Carstairs d'écriture, nous avons examiné avec soin les divers échantillons de l'écriture de ses écoliers qui sont depuis l'âge de 8 jusqu'à l'âge de 50 ans, écrits pendant le cours de leur instruction. Après l'examen le plus attentif nous déclarons avec plaisir que nous avons vu les progrès rapides et dans exemple que font ses élèves.

D'après les exemples que nous avons vus, et l'examen que nous avons fait de ce système, nous ne pouvons que déclarer que nous partageons l'opinion générale que ce système est infiniment supérieur à tous les autres. Si une écriture facile, élégante, rapide et de bon goût est à désirer, c'est par cette méthode qu'on peut l'acquérir. En conséquence nous sollicitons le public d'accorder un généreux appui à ce professeur qui possède les plus grands talens et dont les travaux doivent être utiles à cette communauté.

A. B. Roman,	D. Prieur—maire,
Rev. C. Manhaut,	Rev. O. L. Nash,
A. Grailhe, Esq.	Rev. G. Winslow,
J. W. Egnew, Esq.	Wm. C. Pope, Esq.
D. Morphy, Esq.	L. Bringier—arp. genl.

7 décembre—6m

PAR le brick Borodino, reçu et à vendre par le soussigné, un grand assortiment de médicamens, produits chimiques &c., dont voici le détail d'une partie :
Pastilles de Vichy, véritables, chacune étampée;
Chlorure de Labarque, bouché à l'émeri;
Sirop pectoral de Lamouroux;
Sirop de violettes;
Racahout des Arabes; Grains de santé;
Sondes et bougies élastiques de 1re. qualité;
Créosote contre le mal aux dents;
Pâte tylacienne contre les cors et durillons;
Pâte pectorale de Régnauld;
Bandages assortis;
Suspensoirs en filet de soie et fil;
Eau de Cologne de Demarson;
Plaques en gomme élastique pour cautère;
Encre à marquer le linge, 1re. qualité;
Veilleuses parisiennes de Ste. Bogue;
Pois d'Iris assortis pour cautère;
Racine de turbith; Emétine;
Rhubarbarine; Arséniate d'ammoniaque;
Sulfate de morphine; Acétate do;
Sulfate de Quinine;
Iode, Thridace, &c.
Ainsi que toutes les préparations d'or, de zinc, de fer, d'argent de plomb, de souffre et de mercure.
A. A. PEYCHAUD,
6 janv rue Royale, No. 123.

A Louer.—Une maison à étage et ses dépendances, située rue St. Claude, entre Ursulines et St. Philippe, cette maison est bien distribuée et peut loger une nombreuse famille. Il se trouve sur le devant de la maison un parterre.
Pour les conditions s'adresser à M. Eugène Macarty, encoignure des rues du Quartier et Dauphine.
30 jan—15

A LOUER—A partir du premier Juin prochain, la MAISON ET LES MAGASINS présentement occupés par Mr. Petit-[illegible], situé à l'encoignure des rues Chartres et Toulouse. S'adresser à
E. L. BERNARD,
15 janv—6,3pa rue Conti, No. 54.

Articles nouveaux de Paris—ALEX. PAYA & Co., rue de Chartres, no. 182, viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, un bel assortiment de librairie, parfumerie fine, chapeaux de soie à la dernière mode, chapeaux et claques pour bal, tableaux à l'huile, parapluies 28, 30 et 32 pouces, cannes à épées et à poignards, poignards à gaine, brosses diverses, cages et graines pour oiseaux, lunettes et verres fins, mouchoirs batiste, palatines et boas, gants en chevreau etc., chaussettes en soie pour bal, coiffures pour dito, fleurs artificielles, masques en toile et cire, quincaillerie, bijouterie, jouets d'enfans, boites cartonnages, bonbons fins, filée berger, objets d'étrennes, conserves alimentaires et fruits à l'eau-de-vie, plumeaux en vautour, peignes divers, nécessaires pour dames et pour hommes, cravates longues et carrées en satin, noir et en couleur, fleurets, masques, gants souples et à la crispin, sandales, plastrons etc. 30 déc

Tabac patenté en feuilles, naturel, de Tussol—Reçu directement de la manufacture, maintenant en déchargement et à vendre par
W. R. JACKSON,
16 jan rue Tchoupitoulas, No. 59.

ENTREPOT DE VINS—En débarquement du navire Eléonore, venant de Bordeaux, un superbe assortiment de vieux vins de Madère.
AUSSI—Partie navire Yazoo, capitaine Eldrige, [illegible] de tapis d'un choix et d'une qualité supérieure, à vendre par
F. SEIGNOURET,
6 nov no. 144, rue Royale.

CAFE de St. Domingue.—757 sacs café fin vert du chargement de la goëlette Ontario, du Port-au-Prince, à vendre par
HARROD & QUARLES,
7 jan rue de la Douane, no. 24.

Ventes par le Shérif.

COUR DE PAROISSE—Babcock, Gardiner & Co. contre [illegible] Co.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, Lundi le premier de février prochain, à une heure de relevée
Un lot de terre situé dans cette ville, mesurant 104 pieds de face à la rue des Magasins, entre les rues Orange et Lacourse, sur 125 pieds plus ou moins de profondeur.
44 actions dans le fonds capital de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, sur lesquelles $5 ont été payées par action, montant à $2200, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.
Conditions: pour le lot de terre, $1266 61cts. payables comptant, et la balance, à 6, 12 et 18 mois de crédit. L'acquéreur fournissant ses billets et endossés à satisfaction.
30 dec FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—Robert Layton et D. E. Brook contre John W. Bilgey—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à une heure de relevée, Lundi 15 février prochain.
Sept lots de terre situés au faubourg Pontchartrain, de cette ville, c'est à dire, cinq lots désignés sur le plan du dit faubourg, déposé dans le temps chez H. Lavergne, alors notaire public, par les nos. 36, 37, 38, 39 et 40, fesant face au chemin du Bayou, deux autres lots désignés sur le dit plan par les nos. 35 et 41 fesant également face au chemin du Bayou, avec les améliorations qui s'y trouvent. Conditions comptant.
11 jan FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—Robert Thos. Sanderson contre Louis Morris—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, au coin des rues de Chartres et St Louis en cette ville, le Lundi 25 janvier, à 1 heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente, savoir:—Un certain lot de terre No. 109 dans l'îlet No. 15, situé dans le nouveau faubourg Marigny, mesurant 60 pieds de face à la rue des Français sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure française, borné d'un côté par le lot No. 108 et de l'autre côté par le lot No. 110 et dans la profondeur par le lot No. 73., ensemble avec les améliorations ainsi que les droits, privilèges et prérogatives qui y appartiennent, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon avec suffisante sécurité portant cinq pour cent d'intérêt et hypothèque sur ladite propriété jusqu'à parfait paiement.
8 janv F. BUISSON, shériff.

Philippe Guesnon contre J. L. Prévost.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le lundi, 8 février prochain, à une heure de relevée,
La moitié indivise de deux lots de terre situés dans le faubourg Marigny, désignés par les nos. 350 et 351, sur le plan du dit faubourg, déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire public, comme suit:
Le lot no. 350, mesurant 60 pieds de face à la rue des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur, (mesure française.)
Le lot no. 351, formant l'encoignure des rues des Bons Enfans et des Poëtes, et mesurant 60 pieds de face à la rue des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue des Poëtes, (mesure française,) saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant.
6 jan F. BUISSON, shériff.

COUR DE PAROISSE.—Chs. Guesnon et A. B. Courcelle contre A. T. Wood.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le Jeudi 25 février prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente.
Quatre lots de terre situés au faubourg Marigny, en cette ville, désignés par les nos. 4, 5, 7 et 8, sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 24 octobre 1834. Les dits lots ayant mesure américaine, savoir: lot no. 4, qui forme l'encoignure des rues Casacalvo et des Poëtes, 26 pieds de face à la premiere rue, sur 107 pieds de profondeur et face à la derniere.
Le lot no. 5, touchant le précédent, 26 pieds de face à la rue Casacalvo, sur 107 pieds de profondeur.
Le lot no. 7, 20 pieds 7 pouces de face à la rue Casacalvo, et 107 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du no. 6, 113 pieds 1 pouce sur la ligne qui fait face à la rue d'Enghien et 57 pieds 2 pouces et 4 lignes dans le fond.
Le lot no. 8, 31 pieds 8 pouces de face à la rue des Poëtes, 135 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot no. 9, et 33 pieds 10 pouces de face à la rue d'Enghein, saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: $1975, avec les intérêts et les frais comptant, l'acquéreur devra se charger du paiement de quatre billets comme suit: deux billets payables le 30 juin 1836, chacun de la somme de $493 75, deux autres payables le 30 décembre 1836, également de $494 75 cents chacun, la balance s'il y en a une payable comptant. (23 jan) FRED. BUISSON, shérif.

Jno. W. Swain vs. James G. Bell.
Dans la Cour de District—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi, 25 février 1836, à une heure de relevée.
Un certain Lot de Terre situé rue Carondelet, entre les rues Julie et St. Joseph, mesurant trente deux pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Carondelet, sur 153 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare de la [illegible] sur l'autre côté, à cette profondeur la ligne [illegible] prolonge jusqu'à une allée de 25 pieds. Sur laquelle le dit terrain mesure seize pieds 3 pouces et 2 lignes, ainsi qu'il appert en se référant à un plan déposé dans l'étude de Wm. Boswell, notaire public, devant qui l'acte de vente par Swain à Bell a été passé le 1er. décembre 1831, ensemble tout les édifices et améliorations qui s'y trouvent. Conditions: comptant.
22 janv F. BUISSON, shériff.

James Armor vs. J. H. Caldwell.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu, du consentement des parties, le jeudi, 18 février prochain, à une heure de relevée, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville.
Cinq lots de terre situés dans l'îlet formé par les rues des Magasins, Constance, Lacourse et Orange, au faubourg Annonciation, et désignés par les numéros 9, 10, 11, 12 et 13, sur un plan dressé par Benjamin Buisson, le 7 Décembre 1832.
Les nos. 9, 10 et 11, mesurent chacun 27 pieds de face à la rue des Magasins, sur 100 pieds de profondeur, entre deux lignes parallèles.
Le no. 12, forme l'encoignure des rues Magasins et Orange, et mesure 25 pieds de face à la première, sur 100 pieds de face à la dernière.
Le no. 13, touchant d'un côté aux terrains ci-dessus décrits, mesure 20 pieds de face à la rue Orange, sur 107 pieds de profondeur, entre deux lignes parallèles.
Les dits lots font partie de l'ilet acquis par le dit Armor. Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions de la vente: $1800 comptant, et la balance s'il y en a payable à un et deux ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
18 janv FRED. BUISSON, shérif.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Wm. Grivot, juge, conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Le Maire et Aldermen contre le terrain no. 4, dans l'ilet no. 17.—J'exposerai en vente publique le 10 de mars 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un terrain situé au faubourg Delord, dans l'islet no. 17, et désigné par le no. 4, mesurant environ 100 pieds de face à la rue Duplantier, entre les rues des Magasins et du Camp, sur environ 130 pieds plus ou moins, mesure française, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions de la vente, comptant.
1 jan B. BEAUREGARD, maréchal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Wm. Grivot, juge, conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Le maire et autres contre le terrain no. 2, dans l'islet no. 70.—J'exposerai en vente publique le 10 mars 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un terrain situé au faubourg Lacourse, dans l'islet no. 70, et désigné par le no. 2, mesurant à peu près 40 pieds de face à la rue du Camp, entre les rues Erato et Thalie, sur environ 120 pieds de profondeur plus ou moins, le tout mesure française, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions de la vente, comptant.
1 jan B. BEAUREGARD, maréchal.

AVIS—Le soussigné a l'honneur d'apprendre aux Messieurs et dames de la Nouvelle-Orléans qu'il vient d'arriver de Paris et dernièrement de Charleston, et qu'il offre ses services pour extraire les **Cors aux pieds, et les ongles qui rentrent dans la chaire, sans la moindre douleur.** Il peut produire une quantité de certificats des personnes les plus respectables de Charleston et d'Augusta, qui témoigneront des succès qu'il a obtenu dans sa pratique
Sa demeure est à l'Hôtel des étrangers, où il restera pendant tout cet hyver, et où on peut le consulter tous les matins. M. COHEN.
Les Dames et Messieurs qui daigneront l'honorer de leur confiance, sont priés de laisser leurs adresses et l'heure à laquelle ils désirent être visités.
18 déc—30,3pa

DISSOLUTION DE SOCIETE.—L'association pour la pratique des lois qui a existé entre les soussignés a été dissoute par un consentement mutuel. S. W. Downs étant sur le point de quitter la paroisse; les affaires qui ne sont pas terminées, et tous les papiers et documens du bureau restent au pouvoir de J. N. T. Richardson, qui continuera à exercer, et qui s'occupera de terminer toutes les affaires pendantes de la cidevant société.
S. W. DOWNS.
J. N. T. RICHARDSON.

J. N. T. RICHARDSON, jurisconsulte et avocat, offre respectueusement au public les services de sa profession dans les cours d'Est et Ouest Féliciana, l'Est Bâton-Rouge et la Pointe-Coupée.— Il s'occupera avec zèle et ponctualité des affaires qui lui seront confiées.
Son cabinet est à St-Francisville, Louisiane. 20 oct.6m

Vin Rouge, Vin Muscat, Huile, &c.
EN débarquement du navire Saladin, de Marseille, et à vendre par les soussignés:
200 barriques vin rouge, marque de Bedford;
500 caisses vin de Muscat;
2000 bouchons, 300 caisses cornichons assortis;
300 paniers huile d'olive;
100 demi paniers dito;
75 caisses Vermicelle et macaroni;
200 paniers bouteilles vides;
Et en magasin—d'importations antérieures: 400 barriques vin de Marseille; diverses marques; 800,000 bouchons; 40,000 do longs; 300 barriques vin de Bordeaux, divers marques; 200 barils vin blanc de Barsac; Sauterne et Grave; 2500 caiss. à vin Médoc; St. Julien; et Pauillac; 100 do vin blanc; 100 barils vinaigre de vin blanc; 1500 paniers anisette; 150 caisses fruits à l'eau-de-vie; 150 caisses liqueurs assorties; 25 bales amandes, coques tendres; 200 paniers do; 25 balles filberts; 50 jarres raisin; 100 caisses raisin sec, de Muscat; 500 demi et quarts do; 50 caisses cerises confites; 24 dito sardines à l'huile; 80 demi pipes cognac, 4e preuve, propre au marché mexicain; 50 paniers Champagne mousseux, et un assortiment général de comestibles.
7 janv CARRIERE, DARAN & Co, rue St. Louis, no. 11.

Ventes à l'Encan.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
IL sera vendu Lundi [illegible] du courant, à midi à la Bourse Hewlett, les esclaves ci-après [illegible]
Polidor, nègre âgé de 26 ans, laboureur [illegible]
[illegible]
Joseph, nègre âgé de 22 ans [illegible] do. de [illegible] chevaux.
Eugénie, mulâtre âgée de 18 ans, bon domestique de maison.
Baptiste, âgé de 17 ans, charretier, et bon nègre de charge.
Hortense, mulâtresse âgée de 25 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse, domestique de maison, un peu cuisinière.
Joseph, nègre de 12 ans, domestique de maison.
Augustine, négresse âgée de 11 ans, bonne domestique de maison.
Lambert, nègre de 10 ans, domestique.
Auguste, do. de 10 ans, do.
François, do. de 8 ans, do.
Cidalise, négresse de 5 ans.
Eustice, nègre de 3 ans.
Aussi—24 Actions de la Banque de l'Association Consolidée, chaque action de $500.
Conditions—Les esclaves payables à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actions de la Banque comptant.
☞ On pourra voir les esclaves au no. 220, rue Royale. 13 janv

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le lundi 24 février prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, de la Paroisse Jefferson, en date du 14 juillet 1834, cinq arpents de terre situés dans la Paroisse Jefferson, sur la rive gauche du fleuve, à 8 milles au-dessus de la ville, borné du côté d'en haut par la propriété de Messrs. Volant Labarre et fils, et de l'autre par Carrollton, ces cinq arpents seront vendus séparément et conformément au plan déposé chez Octave de Armas, notaire public, dépendant de la succession de feue dame Aimée Labarre, épouse de M. Ludger Fortier.
Conditions: 1, 2 3 et 4 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.
Les actes de vente seront passés pardevant Octave de Armas, notaire public. 20 jan—4,1pa

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le mercredi, 27 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Huit lots de terre situés au faubourg Lafayette, un fesant face à la rue Jersey et Philipps, et l'autre fesant face à la rue Philippe; le tout conformément au plan dressé par B. Buisson, arpenteur, et déposé à la Bourse.
Conditions: Un quart comptant et la balance à six douze et vingt quatre mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 19 janv

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
JEUDI 28 janvier courant, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett:
448 lots de terre situés à Mandeville, paroisse St. Tammany, d'après un plan déposé à la Bourse.
Conditions: 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant F. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 jan

PAR J. B. BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 13 janvier 1836, il sera vendu le Mardi 26 de janvier courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Edouard Lanve.
1o. Un terrain situé rues des Ursulines, entre Royale et Condé, ayant 40 pieds de face, sur 125 pieds de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la propriété de J. A. Merle, et de l'autre par les propriétés ci-dessus décrites; sur le dit terrain se trouvent une maison à étage, en briques, avec cuisine et dépendances, jardin &c. La dite maison est actuellement en réparation et sera livrée à la fin du présent mois en parfait état.
2o. Un terrain situé à côté du précédent, ayant 18 pieds 9 pouces de face, sur 86 pieds de profondeur, mesure française, ayant dessus une maison en briques à 3 étages, avec cuisine et dépendances.
3o. Un terrain, adjoignant le précédent, ayant 18 pieds 9 pouces de face, sur 85 pieds de profondeur, mesure française, ayant dessus une maison en briques, à 3 étages, avec cuisine et dépendances.
Conditions: Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant M. Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.
15 jan

PAR J. B. BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 de janvier 1836, il sera vendu le 23 de février courant, à la Bourse de Hewlett, à midi,
L'esclave Cloé, âgée de 23 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie, abandonnée par J. W. Walton à ses créanciers.
Conditions: comptant. 21 janv

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
SAMEDI, 30 Janvier, il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett,
Un Terrain situé au faubourg Washington, ayant 100 pieds de face à la rue Barthelemy, sur 120 de profondeur. Ce terrain est le No. 5, de l'ilet No. 4, il y a sur ce terrain une belle maison en briques dont la menuiserie est très bien soignée et les appartements tapissés, c'est celle qui appartenait à Lombard fils. La demie indivise de deux lots de terre situés au même faubourg, l'un de ces lots ayant 30 pieds 3 pouces de face au fleuve, sur 145 pieds [illegible] de profondeur [illegible], l'autre lot ayant 30 pieds 3 pouces de face au fleuve, sur 114 pieds 2 pouces de profondeur sur une ligne, et 143 pieds sur l'autre ligne. Ce premier lot est désigné par la lettre A et l'autre par la lettre B, sur l'ilet No. 1, cette demie indivise sera vendue avec les droits à la batture.
Un lot de terre situé au même faubourg, ayant 35 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Mezaut, sur 129 pieds de face à la rue Moreau; ce lot est le No. 20, de l'ilet No. 5.
Tous les lots ci-dessus sont figurés sur un plan fait par Mr. Buisson et déposé dans l'office de Mr. O. de Armas.
Conditions—Payable à 1, 2 et 3 ans, en billets par coupons et endossés à satisfaction des vendeurs avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant Mr. O. de Armas, notaire public. 13 janv

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
LUNDI 1er. février, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett:
1o. Les deux tiers d'une **Habitation Sucrerie**, avec un moulin à bêtes, située dans la paroisse St. Jean Baptiste, à 15 lieues de la ville et du même bord, ayant 34 arpents de face au fleuve, sur 40 de profondeur, ensemble avec **soixante et dix esclaves** de différents âges et sexes, animaux et outils aratoires pour son exploitation.
2o. Une autre **Habitation Sucrerie**, avec moulin à vapeur, située dans la paroisse St. Charles, à 11 lieues au-dessus de la ville et du même bord, ayant 19 arpents de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, ensemble, avec **cinquante et un esclaves** de différents âges et sexes, et les animaux et outils aratoires pour son exploitation.
3o. Une terre de 5 arpents de face, sur 40 de profondeur, située à la Fausse Rivière (quartier du Poulailler), paroisse de la Pointe-Coupée
4o. Neuf terrains situés au faubourg Lacourse, formant l'encoignure des rues Constance et du Bassin.
5o. Une maison en briques et à étage située rue Royale, no. 331, dans le bloc des architectes.
6o. Huit esclaves, domestiques des deux sexes.
7o. Douze actions du Canal Barataria, $1,200 payées.
8o. Dix actions des Architectes de la Nouvelle-Orléans, $1000 payée.
Conditions: Les habitations payables à 1, 2, 3, 4 et 5 ans de crédit. Les 9 terrains à 6, 12, 24 et 30 mois de crédit. La maison, rue Royale, à 6, 12 et 24 mois de crédit. Les esclaves à 6 et 12 mois; et les actions à 6 mois, le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les acquéreurs auront le droit d'escompter leurs billets à 8 pour cent par an. 13 jan

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Il sera vendu à la Bourse de Hewlett, Lundi le 15 de février 1836, à midi, les propriétés suivantes abandonnées par Garcia et Buyo à leurs créanciers, savoir:
ESCLAVES.
Suzanne, négresse, âgée de 26 ans, cuisinière.
Hanna, négresse de 26 ans, blanchisseuse et repasseuse, avec ses deux enfans, Raphaël, mulâtre, de 4 ans, et Maria, négritte, d'un an.
Sanitte, mulâtresse, de 35 ans, domestique de maison et propre à tout, ayant une hernie, avec ses deux enfans, Virginie, mulâtresse de 15 ans, domestique, et Louis, mulâtre de 12 ans, domestique.
Henriette, négresse de 30 ans, un peu blanchisseuse et un peu cuisinière, avec son fils Pedro, mulâtre de 11 ans, domestique.
André, nègre de 20 ans, bossu, domestique.
Charles, nègre de 19 ans, cocher et charretier.
BIENS-FONDS.
Un islet de terre situé dans le faubourg Jackson, derrière cette ville, désigné par le no. 90, sur le plan du dit faubourg, dressé par J. W. Deporeilly, architecte, et déposé le 21 janvier 1835, en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public. Cet islet est renfermé entre la route de la Métairie et les rues St. Louis, Antoine et Toulouse, et se compose de 6 terrains numérotés du no 1 à 6.
Le terrain no. 1, forme l'encoignure de la route de la Métairie et des rues Toulouse et St Antoine, et il mesure 140 pieds de face à la route de la Métairie, 20 pds de face à la rue Toulouse, 122 pieds de face à la rue St. Antoine et 108 pieds à la ligne qui le sépare du no. 2.
Le terrain no. 2, mesure 80 pieds de face à la route de la Métairie, 60 pieds 2 pouces de face à la rue St. Antoine, 106 pieds à la ligne du no. 1, et 155 pieds à la ligne qui le sépare des terrains nos. 3, 4 et 5.
Les terrains nos. 3, 4 et 5, mesurent chacun 50 pieds de face à la rue St. Louis, sur 120 pieds de profondeur. Le dit terrain no. 3, faisant l'encoignure de la rue St. Antoine.
Le terrain no. 6, formant l'encoignure de la route de la Métairie et la rue St. Louis, mesure 140 pieds de face à la route de la Métairie, 95 pieds de face à la rue St. Louis, 122 pieds à la ligne du terrain no. 5, et 5 pieds à la ligne du terrain no. 2.
Conditions: Les esclaves moitié comptant et la moitié à 6 mois, en billets endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque sur les esclaves, que ne seront délivrés aux acheteurs qui lorsqu'ils auront rempli les conditions de la vente.
Les terrains payables à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque sur les terrains.
Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs devant Théodore Seghers, notaire public.
13 jan

Toiles d'Emballage—Le soussigné a reçu par les derniers arrivages et offre à vendre un assortiment complet de toiles allemandes de 5-4 et 7-4, platilles royales, commun et fin; steupilles unies créas, à la morlaix de toute qualité; errabie, listades, ginga bleu, rouge et en petite pièce; cholet; Rouen, rosé; platille, bas et demi bas en coton, à vendre par
Hugo C. GILDEMEESTER,
11 janv 45, rue Bienville.

$3,000 DE RECOMPENSE,
SERONT données à celui qui fera connaître [illegible] la journée du 27 [illegible] le dîner, s'est introduit [illegible] rue Ste. Anne, No. 143, [illegible] sa malle et son argent [illegible]
[illegible]
Trois mille [illegible] billets de la Banque de l'Union, [illegible] de $100.
Deux mille cent vingt six piastres trente sept cent montant d'un check de la Banque des Etats-Unis de Mobile sur la Banque des Etats Unis de cette ville, payable à mon ordre et non endossé.
Un billet tiré par A. Chopard, à mon ordre, payable le 10 Janvier prochain, de $370 46.
Un billet tiré par Brigot à mon ordre, payable le 1er. Mars prochain de $104-11
Un billet tiré par J. Aléix, à mon ordre, payable le 17 Mars prochain, de $260 87.
Un billet tiré par Mme. Dupéru, à mon ordre, payable le 23 Mars prochain, de $925 57.
Un billet tiré par Brisset & Boulard, à mon ordre, payable le 5 Mars prochain, de $794 96.
Un billet tiré par Duchaine, à mon ordre, payable le 9 Février prochain, de $114 52.
Un billet tiré par Durand & Delhoste, à mon ordre, payable le 4 Mars prochain, de $76.50.
Un billet tiré par N. Rousseau, à mon ordre, échu depuis le 23 Octobre dernier, de $469.82.
Un billet tiré du même, à mon ordre, échu le 18 courant, de $363 02.
Un billet tiré par Anglaire, à mon ordre, payable le 5 Février prochain de $154 93.
Un billet tiré par M. Jacobs, endossé par Tricou, Domingon et Canonge, payable le 10 Mars prochain de $252 17.
Plus—Environ $60 en billets de 10, qui se trouvaient dans le bureau.
Une montre qui était sur la cheminée; cette montre est en or, à répétition, vieille, boîtier et tour à cottes, cadran blanc, très large, sans chaîne ni clé, sonnerie dérangée.
Plus, dans le portefeuille plusieurs lettres, comptes et billets acquittés.
30 déc— P. PASSEBON.

AVIS—Mr. JUETTE arrivant de France, offre à vendre un assortiment de marchandises françaises, telles que:
Vin rouge de Bordeaux en barriques;
Vin rouge de Bordeaux en caisses;
Vin blanc de Bordeaux 1ére. qualité;
Vin de Grave en barils;
Vin d'Anjou doux et mousseux, en paniers de 12 bouteilles;
Guignolet d'Angers, 1ére. qualité;
Eau-de-vie de d'Antrick, en caisses, 1ére. qualité;
Extrait d'Absinthe 1ére qualité;
Kirch-Wasser en caisses,
Marasquino 1ére. qualité;
Anizette de Bordeaux;
Fruits à l'eau-de-vie en caisses, (assortis);
Vinaigre blanc (d'Orléans) grands barils;
Graines de jardinage;
Conserves de Colin et de Millet & Chevreaux, tels que Fruits assortis;
Sardines à l'huile et au beurre, pâtés de toutes espèces &c. &c. &c.
Le tout par caisses et de 1ére. qualité;
Encre à écrire, par bouteilles,
Lignes assorties et cordages;
Fromages pâte grasse très frais;
Confitures de cerises, gelée de groseilles;
Graines de Moutarde par baril;
Barils et demi barils Sardines pressées, très fraîches;
Légumes secs, pois verts, en barils, Fèves, le tout 1ére. qualité;
Harricots de Soisson;
Mouchoirs de chollet, de fil de lin blanc et de couleur; Mouchoirs de batiste;
Superbe assortiment de Fusils de chasse, doubles et simples de la plus grande longueur, (le tout garanti);
Pistolets de poches et de combat;
Ustensiles de chasse de tous genres; Carnassières, Poires à poudre &c.;
Tapis de Bruxelles;
Vannerie de toutes espèces, assortiment nombreux;
Nécessaires garnis pour hommes et pour femmes;
Fleurets à lances plattes montés cuivre et fer, masques, gants;
Cannes à épées, à lances et espadron;
Cannes à pêcher, grandes et petites;
Chemises blanches fil de Lin, pour hommes et pour femmes;
Chemises de couleur pour hommes;
Artifices assortis;
Balais et brosses de crin;
Bas de soie pour hommes et pour femmes;
Gants de soie, de peau;
Bonnets de soie noire et de couleur;
Chapeaux de soie, [illegible] pour le pays;
Brosses à souliers, arrosoirs;
Grecques de toute grandeur;
Quinquets et lampes assortis;
Mèches à quinquet, différente grandeur;
Verres à quinquets assortis;
Eau de Cologne de Jean Marie Farina;
Crême de Perse;
Plumeaux assortis;
Cages de toutes grandeurs.
Queues et ustensiles de billiards;
Toiles cirées pour tables;
Pantoufles assorties, fourrées et autres;
Jeux de Dames, Dominos, Lotos;
Poupées assorties;
Cartonnages dorés;
Papiers pour confiseurs, cosaques, rames de devises;
Billes agathe et marbre;
Briquets phosphoriques, nouveaux fumades &c.
[illegible]
Parapluies assortis;
Couvert Métal, d'Alger et fer;
Brosses à dents, à barbe, à chapeaux &c.
Petits porte-feuilles assortis;
Gants, bas, chaussons, caleçons de laine et couleur;
Foulards;
Guingans;
Gingas rosé et bleu;
Toile morlaix;
Mousseline unie et imprimée;
Madras;
Batiste d'Ecosse;
Presse à timbre, humide et sec, à copie de lettres;
Fils de toute couleur;
Crayons, plumes métalliques;
Papier à lettre, écolier et autre;
Cordonnet coton;
Goblets métal;
Boutons d'os,
[illegible]
Manteaux pour hommes et pour femmes;
Habillements d'enfants;
Redingottes et Habits pour hommes;
Caporaçons;
Garnitures de cheminée se composant d'une superbe Corbeille et de deux vases de fleurs en porcelaine de première qui aient paru à la Nouvelle-Orléans.
5 déc—

CELEBRE POUDRE DE CASTILLON.
MADAME VEUVE CASTHY, de Philadelphie propriétaire des remèdes du feu docteur Castillon, du Cap Français, vient d'établir un dépôt à notre pharmacie de la célèbre poudre anti-scorbutique restaurante et de l'élixir anti-scorbutique dudit docteur Castillon, ancien chirurgien-major consultant du roi à St-Domingue, et nous a constitués ses agens pour la vente de ces remèdes dans cette ville, d'un grand succès.
Ces spécifiques, qui ont joui d'une grande réputation dans toutes les parties de l'île de St.-Domingue, sont propres à guérir le scorbut et toutes les maladies qui ont pour cause le vice scorbutique, la diarrhée, dissenterie, tenesme, fièvre lente, intermittente, continue, obstruction du foie et de la rate; diarrhée invétérée; dyssenterie et tenesme produits par suite de rougeoles et petites véroles malignes,—et les mêmes maladies qui viennent à la suite des couches ou pendant la grossesse.
La poudre mêlée avec le lait forme une bouillie très agréable et des plus restaurante.—Elle détruit la putridité des humeurs de l'estomac et des intestins, rétablit les digestions et toutes les sécrétions en dépurant le sang de tous les levains scorbutiques.
La durée du traitement est de 20, 30 ou 40 jours, suivant l'ancienneté ou la malignité de la maladie. Ces spécifiques se trouvent toujours à notre pharmacie. On y peut prendre connaissance d'un recueil d'observations pratiques sur les effets de ce remède et sur les cures extraordinaires qu'il a opérées. Les malades trouveront un grand avantage dans l'usage de ce remède; c'est celui de pouvoir se traiter et de se guérir eux-mêmes en suivant exclusivement la méthode indiquée qui accompagne le spécifique. PINGUET et Co.
mai 2ps Enc. des rues Royale et Ste.-Anne

LETTRES de Change sur Paris, à vendre par
JULES LE BLANC & Co,
23 janv No. 103, rue Royale.

Draps, Casimirs &c.—6 caisses de draps bleus, noirs et de fantaisie; 2 dito casimirs noirs et bleus; 3 dito dito cordés et à raies, recemment reçus et à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
23 jan no. 19, rue de Chartres.

Pension Bourgeoise.—No. 76, rue Royale, près la banque de la Louisiane—Madame Patterson a l'honneur de prévenir ses nombreuses connaissances et le public qu'elle a élégamment meublé une de ces belles maisons neuves, adjointes à la banque de la Louisiane, pour y recevoir des pensionnaires.
Les personnes qui ne voudraient que la pension, sans logement, seront reçues à des conditions favorables. 23 jan

Marchandises Sèches.—Soiries, cotonnades, laines, toiles de fabrique étrangere et américaine, de tous les genres et du goût le plus nouveau, importées expressément pour ce marché et pour le Mexique. Les marchandises pour le marché mexicain ont droit au drawback. ANDREWS & BROTHERS,
23 jan no. 19, rue de Chartres.

Marchandises pour réexportation, ayant droit au drawback.—Draps, casimirs, etc., un assortiment complet de drap superfin noir, bleu, Dalhia, vers, brun, olive etc, de casimirs vert, olive, couleurs de fantaisie, d'Ermites noir, bleu, arabe, gris de fer et de fantaisie.
Peau de daim et drap croisé à double corde, un assortiment complet de peau de daim, noir, melangé et de fantaisie, drap croisé à double corde écarlate et bleu.
Merinos et Alépines, un grand assortiment d'alépines noires et bleues, merinos noir, bleu, pourpre, écarlate, gris et de fantaisie.
Galons et calicos, un assortiment complet de calicos noirs et bleus, galons noirs, bleues et bruns, à vendre par C. G. ALLHUSEN,
23 jan no. 57, rue Tchoupitoulas.

CHAUX—3 à 400 barils Chaux de Thomastown, en débarquement du brick Monhegan, vis-à-vis le poteau No. 91, et à vendre en lots à la convenance des acquéreurs. S'adresser au capitaine à bord ou rue de la Commune No 37 à (21 janv—3) J. P. FLINT

AVIS—Les personnes qui peuvent devoir à la succession de feu Patrick McCarthy, de cette ville, sont prévenues que le soussigné a pris des lettres d'administration comme exécuteur testamentaire; en conséquence il invite tous ceux qui doivent à la dite succession à venir regler leurs comptes, ainsi que tous ceux qui peuvent avoir quelques réclamations à les présenter immédiatement. A. G. WILSON,
no. 21, rue Baronne.

PIANO FORTES—Deux d'un travail supérieur et d'un célèbre manufacturier, reçus par le Susan, de Hamburg, en magasin et à vendre par
Hugo C. GILDEMEESTER,
45, rue Bienville.

Remède anti-syphilitique Végétal du docteur G. de Saint-Gervais, pour guérir soi-même les maladies secrètes sans mercure.
Propriétés de la méthode végétale.
Pendant long-temps les remèdes furent pires que le mal: le but constant des médecins de tous les pays a toujours été de remplacer les remèdes mercuriels par une médication moins malfaisante, c'est en profitant des découvertes de mes devanciers que je suis parvenu à présenter un système en harmonie avec les progrès de la médecine moderne. Des milliers d'expériences prouvent que ce traitement guérit radicalement les maladies *secrètes, récentes, invétérées* ou *rebelles* à tous autres moyens. Ces témoignages unanimes ont démontré qu'il n'existe pas de syphilis sous quelque forme et à quelque période qu'on l'attaque, qui résiste à l'emploi méthodique de ce dépuratif, qui agit comme spécifique du virus syphilitique. Ce traitement, doux et facile, remédie aux accidens mercuriels, et c'est le seul qui convienne aux enfans, aux nourrices et aux femmes, d'autant plus qu'il ne produit jamais de salivation et n'altère pas les dents ni les cheveux.
Observations de Guérisons.
M. R..., ancien officier, éprouvant des douleurs affreuses, ne pouvant plus marcher par suite de l'emploi du mercure, a obtenu un succès complet par les conseils du docteur G. de St-Gervais; il est maintenant très bien portant. Lille, le 23 janvier 1829. Signé MARCHAND, rue de Paris, no. 39.
M. C...., négociant de cette ville, ayant plusieurs taches, boutons, rougeurs à la peau, provenant d'une ancienne maladie secrète mal soignée, ayant fait usage du traitement que vous lui avez indiqué, s'est débarrassé de ses démangeaisons, marques, etc. Signé THOMIN, pharmacien.
Le sieur A...., chapelier, était atteint d'un écoulement qui a cédé promptement à l'usage du traitement anti-syphilitique *sans mercure*, du docteur G. de St-Gervais Signé FLEURY, pharmacien. Vu à la mairie pour légalisation, FOUQUETY.
Dangers du mercure.
M. A. C. avait depuis nombreuses années des ulcères syphilitiques à l'arrière-bouche et sur la langue, tous les traitemens mercuriels que lui avaient prescrits, à plusieurs reprises, les gens de l'art, ne produisirent aucun effet. Faible, émacié, l'haleine fétide, la déglutition facile, la langue volumineuse, (des dents chancelantes dans des gencives *scorbutiques*), il eût recours au traitement anti-syphilitique du docteur G. de Saint-Gervais. Il éprouva une amélioration sensible dès le quinzième jour, la guérison fut parfaite après trois mois de traitement. Signé MERRIE, pharmacien, rue Royale, no. 73, à Toulon.
Vu pour légalisation à la mairie de Toulon. Signé BLANCARD.
Dartres contagieuses, chûte des cheveux et dents. Guérison en quatre mois.
Le docteur G. de Saint Gervais vient de publier une brochure sur l'Art de se guérir soi-même sans l'emploi du mercure, il enverra gratis cet ouvrage à tous les malades qui lui en feront la demande.
Rapports des Medecins.
Le nom seul de cette maladie doit faire frémir. Quel assemblage de maux résultant d'une seule et même infection! Vrai Protée, la syphilis se montre sous toutes les formes, présente tous les symptômes aux yeux de l'observateur souvent indécis et fort en peine pour porter un jugement et appliquer un remède. Elle enflamme, ulcère les membranes muqueuses et la peau, couvre celle-ci de taches cuivreuses et livides, attaque les os, detruit leur périoste, produit des nodus, des tumeurs, le gonflement, la nécrose et la carie de leurs parties spongieuses; l'atrophie des muscles; la paralysie des membres, la chûte des cheveux et des ongles, attaint d'autres accidens redoutables dont l'énumération ferait horreur aux plus effrénés libertins; et, pour comble de misère, pendant long-temps le remède fut encore pis que le mal: j'entends le remède mal administré; car, loin de dissiper ces affreux symptômes, il les aggrave, il les rend tout à fait incurables, et ne permet pas à la maladie de guérison sans laisser de traces hideuses, de honteuses cicatrices et une flétrissure indélébile. Honneur soit donc rendu au docteur de Saint Gervais, qui, depuis long temps, consacre ses veilles à l'étude des maladies syphilitiques et à la recherche des moyens les plus propres à les guérir! Hommage lui soit rendu surtout, puisqu'il justifie par la bonté, la sûreté et la prompte influence de sa méthode végétale; la confiance que l'on met en ses talens! ce qui doit être pour lui une fortune, plutôt qu'un moyen de fortune; car c'est ainsi que nous devons interprête les sentimens et les talens de l'auteur d'après les connaissances que nous avons de sa personne, de son caractère et de ses ouvrages.
HANIN-DEMERSON,
Docteur-Médecin à la Faculté de Paris.
Depuis deux ans que je suis en relation avec M. Giraudeau, homme médecin et pharmacien, je me suis assuré des succès auprès des personnes qui ont fait usage du traitement indiqué par ce médecin. Il a constamment guéri les maladies secrètes tant aigue que chroniques, sous quelques formes, qu'elles se soient présentées. Des guérisons aussi nombreuses et aussi constatées m'ont engagé à adopter ce traitement dans ma pratique médicale, et je dois à la vérité de déclarer que je n'ai pas eu à me plaindre d'un seul insuccès. Signé BORIES, docteur-médecin et pharmacien, Montpellier, le 30 juin 1829. Le maire, de Montpellier certifie que la signature ci-dessus Bories est véritable, et qu'il est tel qu'il se qualifie. Signé DAX D'AXAT. Vu pour légalisation, le préfet de l'Hérault. Signé le baron CREUZE DE LESSERT.
Dépôt chez Mr. DUFILHO, Jr.
1 jan à la Nouvelle-Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par les présentes que le 9 de janvier 1836, jugement a été rendu au tribunal dans l'affaire de Jeanne Magdeleine Euphrasie Dugas contre Prosper Fleury, son mari, dans les mots et chiffres suivants savoir:—No. 8351—Jeanne Magdeleine Euphrasie Dugas contre Posper Fleury, son mari. Il est ordonné, adjugé et décrété qu'une sentence de divorce soit prononcée en faveur de la plaignante contre le défendeur, que les biens du mariage existant précédemment entre les parties soient et seront dissous. Il est de plus ordonné que le défendeur paie les frais.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1836.
(Signé) CHARLES MAURIAN, juge.
Jugement enregistré au dossier C, page 124.
En foi de quoi, j'ai sur les présentes apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 19me. jour de janvier, l'an de Notre Seigneur 1836, et la 60me. de l'Indépendance des Etats-Unis.
21 jan—3 ARMAND PITOT, greffier.

Etat de la Louisiane—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par ces présentes que le 30 Novembre 1835, jugement a été rendu au tribunal dans l'affaire de Eulalie Antoinette Rillieux contre Joseph Bofill, son mari, dans les termes et expressions suivantes, savoir:—No. 7695—Eulalie Antoinette Rillieux, femme Joseph Bofill, contre son mari.
Cette affaire a été ce jour soumise à la Cour du consentement des défendeurs; sur les dépositions prises par-devant le juge Bermudez, il appert d'après la lecture de ces mêmes dispositions, et sur preuve de la faillite de ce même défendant faite pardevant la première Cour de District de cet Etat qu'il est bien avéré que la situation du défendeur est très avarée. Il est en conséquence ordonné, adjugé et décrété que la communauté de biens ci-devant existant entre les deux parties soit dissoute et qu'un jugement de séparation de biens soit prononcé, le défendeur payant les frais.
Nouvelle-Orléans, 5 Décembre 1835.
(Signé) Chs. MAURIAN, Juge.
Jugement enregistré au dossier C, page 121.
Frais de justice, $22, 12 1-2.
En témoignage de quoi, j'ai, sur les présentes apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 7e jour de Décembre, l'an de notre Seigneur mil huit cent trente cinq, et la 60e année de l'indépendance des Etats Unis.
21 janv—3 ARMAND PITOT, greffier.

COUR DES PREUVES.—Paroisse de Jefferson—Lundi le vingt-deux février prochain, à midi, conformément à un décret de la Cour des Preuves dans la paroisse de Jefferson, je procéderai à vendre à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, formant partie de la succession de Pierre Ambroise Cuvillier, décédé, savoir:
Un lot de terre situé au faubourg Plaisance, en cette Paroisse, à un mille et demi environ, audessus de la Nouvelle-Orléans, et désigné sur le plan du dit faubourg, comme le lot no. 41, mesurant 180 pieds de face, sur 340 de profondeur.
Conditions; Le prix de l'adjudication sera payable en deux échéances égales l'un à 1 an et l'autre à 2 ans, du jour de la vente.
L'acquéreur devra fournir ses billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement
21 jan F. DUGUE, juge.

10 piastres de Récompense—Partie marronne de chez la soussignée, la négresse **MARIA**, âgée d'environ 15 ans, ayant les épaules un peu avancées. Elle a la figure remplie de tâches de petite vérole, une cicatrice sur le nez; les gencives très rouges et de fort belles dents. La récompense promise sera payée à quiconque la logera dans la geole de la ville ou la ramènera chez sa maîtresse, rue Colysée, faubourg Lacourse.
21 janv—3 Ve. BENJAMIN DEAL.

10 piastres de Récompense—Seront payées à quiconque arrêtera ou logera dans une des geoles de cet Etat, le mulâtre BEN, parlant anglais et français, âgé de 22 ans, taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces, ayant une cicatrice sur un pied et le petit doigt du même pieds, très relevé. Il a été vu hier au soir sur la Levée, près des bateaux à vapeur, vêtu d'une lévite de draps puce, d'un pantalon blanc et ayant un chapeau noir. Il est à croire qu'il tâchera de s'embarquer à bord de quelque bateau.
Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont priés de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois
23 janv—3 HONORE LAGROUE.

DIX PIASTRES de récompense.—Pour l'arrestation ou mettre à la geole une griffonne nommée **Marie**, âgée d'environ 35 ans, absente de chez son maître depuis 15 jours, on l'a vu du côté de la presse à coton de M. Debuys; elle a son enfant de 11 mois, qu'elle allaite.
F. LAMBERT, courtier.
23 jan—3 rue Royale.

MAGASIN des Nouveautés de Paris—En gros et en détail, en faux cheveux de tout genre, fines parfumeries, gants, cols, cravattes, cannes, &c. &c.
Le soussigné reçoit par le Marengo, du Hâvre, en addition à ses marchandises en magasin.
Peignes en écaille de toute qualité; coiffures en fleurs et en cheveux de tout genre au dernier goût; faux cheveux en perruque d'homme et dames, &c., assortiment général de parfumeries, gants chevraux pour bal, qualité supérieure; do. en couleur et de tout genre, brosseries de toute manière, razoir, cuir et pierre à cet usage, garantis; accessoires pour la toilette, glaces, nécessaires, &c.
Egalement par le Marengo, liqueurs surfines de MM. Guélaud Frères: Curaçao et Maraschino.
Crême de thé; huile de kirsh; huile de vanille; eau d'or Danfzick; crême de noyau; crême de framboise; casis et broud de noix; kirsch de la Forêt Noire; absynthe; cerises à l'eau de vie; bocaux; prunes et pêches; champagne.
En magasin: Vin vieux de Bordeaux et ordinaire &c.
GAULHIAC,
30 déc rue de Chartres, 178, encoig. Jefferson.

Ceinture de Soie—Une boîte de ceintures de soie, sur des modèles nouveaux, riches et splendides, convenable pour le marché mexicain, Aussi, des mousselines peintes; indiennes, batiste française, mouchoirs de toile &c. en magasin et à vendre par
Hugo C. GILDEMEESTER,
11 janv 45, rue Bienville.

Avis de Banques et de Compagnies.

BANQUE DE LA CITE,
Nouvelle-Orléans, 20 Janvier 1836.
CETTE institution achète des lettres de change sur New-York, Philadelphie, Boston et Mobile.
21 janv Robt. PALFREY, caissier.

Banque d'Etat de la Louisiane—20 Janvier 1836—L'assemblée annuelle pour l'élection des Directeurs de cette institution aura lieu dans le local de la Banque, Lundi, 8 février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi. Les actionnaires sont invités à s'y rendre.
21 janv Rd. RELF, caissier.

BANQUE DU GAZ—15 janvier 1836—Cette banque achète des lettres de change sur le Nord, au taux suivant:
Effets à 4 mois de vue, 2 1/4 pour cent d'escompte.
Do à 60 jours de vue, 1 pour cent d'escompte.
16 jan—3 P. BACON, caissier.

Compagnie de dessèchement de la Nouvelle-Orléans.—L'élection annuelle par les actionnaires de cette compagnie de six directeurs, aura lieu à la maison d'état, dans les bureaux de la compagnie, lundi prochain, 25 janvier, entre 10 heures du matin et 2 heures du soir. (18 jan—7) C. WATSON, secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane,
13 janvier 1836.
CETTE Banque achète des lettres de change sur Paris, Le Havre, Nantes, Bordeaux et Marseille, payables à Paris. La banque fournit aussi des traites sur Paris. 14 janv

ASSOCIATION CONSOLIDEE,
Nouvelle-Orléans, 25 Déc. 1835.
LES actionnaires de cette institution sont prévenus qu'une élection de six Directeurs pour l'année prochaine aura lieu à la maison de Banque, au coin des rues Royale et Toulouse, Lundi 25 janvier prochain, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi.
5 janv A. MILTENBERGER, caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Océan.—11 janvier 1836.—Une élection de neuf directeurs, pour servir un an, aura lieu lundi 1er. février prochain, au bureau de la compagnie, rue Royale, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi. (11 jan) Wm. TUFTS, secrétaire.

Banque de l'Union de la Louisiane.
Nelle.-Orléans, 7 janvier 1836
UNE élection des actionnaires pour six directeurs pour servir du 2me. lundi de février 1836, au 2me. lundi de février 1837, aura lieu à la maison de Banque, le lundi 1er. février prochain, entre 10 heures a. m. et 2 heures p. m. Par ordre de la Direction.
11 janv J. B. PERRAULT, caissier.

Banque du Gaz de la Nlle.-Orléans.
11 Janvier 1836.
CETTE institution achète des lettres de change sur les villes du nord au taux établi par l'agent de la branche banque des Etats-Unis. P. BACOT,
11 jan caissier

Bureau de la Compagnie de la Bourse.
Nouvelle-Orléans, 6 jan. 1836.
A UNE assemblée des directeurs, tenue hier, sur motion il a été résolu que les actionnaires de cette compagnie soit appelés à effectuer un versement de $25 par action, en billets payables le premier de mai prochain, avec privilège à ceux qui paieront comptant de déduire un demi pour cent par mois. Par ordre.
6 jan A. DUPUY, secrétaire.

$3,000 DE RECOMPENSE.
UNE récompense de **trois mille piastres**, ainsi que tous les frais raisonnables seront payés par la Banque de l'Union de la Louisiane, pour l'arrestation et l'emprisonnement à la geôle de la Nouvelle-Orléans, de **DUDLEY W. BABCOCK**, ex-caissier de la branche de cette banque à Clinton, et qui a pris la fuite avec des fonds de cette institution montant à environ $30,000.
BABCOCK, natif de Rhode Island, est d'une taille d'environ 5 pieds 6 ou 8 pouces, d'une apparence et d'une complexion faible et maladive. Il a les cheveux noirs, de grands yeux noirs, le front élevé et le nez très protubérant. J. B. PERRAULT,
Caissier de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1835. 2 nov—

500 Piastres de Récompense—La récompense promise sera payée par le Président de la Compagnie de Dessèchement de la Nouvelle-Orléans à quiconque pourra fournir des renseignemens propres à amener l'arrestation et la condamnation de celui ou ceux qui, dans la matinée du 29 de ce mois, ont mis le feu au petit hangar situé à l'extrémité de la rue d'Orléans, près le bayou St. Jean, destiné à mettre à couvert les forges, outils, &c., nécessaires à la construction des bâtimens adjacents et les machines à vapeur appartenant à la compagnie de dessèchement de la Nouvelle-Orléans.
29 janv—6 C. WATSON, secrétaire.

Marchandises pour le Mexique—4 caisses Mastons; 12 do rebecilloes; 3 do galons, triple chaîne; 2 do noradillos; 6 do rubans de satin, à vendre par JULES LE BLANC & CO,
23 janv 103, rue Royale.

VINS—Vin vieux de Xérès en demi pipes et feuillettes; 100 paniers champagne; 40 do chablis; 50 caisses chambertin; 50 do romanée; 200 do vin de Ste. Marguerite, à vendre par
22 janv J. LE BLANC & Co, 103, rue Royale.

AVIS—On demande des renseignemens sur Mr. Mariano Escobar qui est venu à la Nouvelle Orléans à bord du navire Salem, capitaine Destébécho, parti du Hâvre le 30 octobre 1833
Si Mr. Escobar est encore vivant et qu'il aperçoive cet avis, en s'adressant aux soussignés, il recevra une communication intéressante pour lui.
Les personnes qui auraient connu Mr. Escobar et qui pourraient donner quelques renseignemens sur ce qu'il est devenu, rendront un service aux soussignés en le leur fesant savoir. HYDE & GLEISES,
22 janv—5 22, rue de Chartres.

ON DEMANDE à acheter une bonne négresse, cuisinière et blanchisseuse. Si on ne peut la garantir ou la donner à l'essai, il est inutile de l'offrir.
S'adresser à F. GILET & CO.
22 jan—3 Rue de Chartres, No. 57.

AVIS—Les deux billets suivans ont été perdus ou volés: Le 1er. de $1445.45, du 24 Octobre 1835, à 18 mois, paraphé Ne Varietur, par L. T. Caire, notaire, tiré par Jph. Sauvinet, à l'ordre de P. J. Fleitas, et endossé par J. B. Laporte; les signatures de Jph. Sauvinet et J. B. Laporte ont été bâtonnées, ce billet ayant été escompté par le tireur.
Le 2me. $2000, du 15 Janvier 1834, à 2 ans, paraphé Ne Varietur par Octave de Armas, notaire, tiré par Jph. Sauvinet, à l'ordre de J. B. Laporte, et endossé par M. S. Cucullu; les signatures de Jph. Sauvinet et J. B. Laporte ont été bâtonnées. Ce billet est échu et payé. 22 janv—3 J. B. LAPORTE.

Graisse.—627 barillets de lard, en débarquement du steamboat Mississippi, à vendre par
TOURNE & BECKWITH,
22 janv 28 et 29 Nouvelle-Levée.

Whiskey, Farine, &c.—126 barils Whiskey rectifié, 100 barils Farine superfine, en débarquement du steamboat Daniel Webster, à vendre par ORAIN & MIGNON,
22 janv 7 Nouvelle-Levée.

Bœuf & Farine de maïs—40 barils farine de maïs; 12 barils bœuf mess et prime, à vendre en débarquement du bateau à vapeur Daniel Webster, par ORAIN & MIGNON,
22 janv 7, Nouvelle Levée.

Pieds de Cochon—25 barils pieds de cochon; 41 barillets do, à vendre en débarquement du bateau à vapeur Daniel Webster, par
ORAIN & MIGNON,
22 janv 7, Nouvelle Levée.

AVIS—Les personnes qui ont besoin de remblais peuvent s'en procurer gratis, en s'adressant à l'hôtel, No. 151, rue de Chartres, soit à l'entrepreneur Mr. Twogood, ou au bureau de la compagnie des Améliorations.
Les tombereaux pourront charger sur le passage ouvert en dernier lieu, derrière les constructions de la Nouvelle-Bourse et donnant sur la rue Toulouse.
20 janv

HARRENGS—150 barils harrengs No. 1, récemment reçus et à vendre par Jno. A. PECK,
14 janv 29, rue Bienville.

AVIS—Le soussigné devant partir pour France vers le 10 du mois prochain, prie les personnes qui lui doivent de vouloir bien régler leur compte d'ici à cette époque. Il prie également celles à qui il peut devoir de se présenter à lui afin d'être payées.
Il se chargera avec zèle des commandes qu'on pourrait lui donner pour France.
21 janv—3 J. SOULET.

UN jeune homme natif du pays, parlant l'Anglais, le Français et l'Espagnol, désirerait trouver à s'employer chez un négociant, il connait la théorie, de la tenue des livres. Une lettre adressée à J. A. N. à l'arsenal, au bureau de l'adjudant général, situé dans l'aile gauche de la maison d'Etat. 23 janv—6

1000 Peaux de Cuir de bride, harnais et semelle, à vendre par
PERKS & HALL,
23 janv No. 2, Levée de devant.

POELE—Un Poële à bruler du charbon de terre, à vendre par PERKS & HALL,
23 janv No. 2, Levée de devant.

Fruits à l'Eau-de-Vie, Liqueurs—Un assortiment à vendre par PERKS & HALL,
23 janv No. 2, Levée de devant.

Farine de bled noir en demi, quarts, et huitièmes de barils, à vendre par PERKS & HALL,
23 janv No 2, Levée de devant.

TUILES à Crochet—21,000 Tuiles à crochets, en débarquement du navire la Fortune, venant du Hâvre, et à vendre par
23 janv A. ST. GEORGES.

Farine & Whiskey—160 barils de Farine, et 50 do. Whiskey rectifié, en débarquement du bateau à vapeur Tropic, et à vendre par Jos. LANDIS,
23 janv 14, rue Poydras.

BRIQUES—10,000 Briques à feu de Baltimore, en débarquement du brick Everett, à vendre par
W. R. JACKSON,
23 janv 59, rue Tchoupitoulas.

Harrengs du Potomac—500 Barils en bon ordre, à bord du brick Danlop, d'Alexandrie, à vendre par HARROD & QUARLES,
23 janv 24, rue de la Douane.

Sacs en Pites, en magasin et à vendre par
FROST & Co,
23 janv No. 8, rue de la Douane

ANISETTE de Bordeaux—1600 paniers de la marque de Besson fils et Frères, importation directe, à vendre par W. R. JACKSON,
23 janv No. 59, rue Tchoupitoulas.

LATASTE & BRULATOUR, offrent à vendre en débarquement du navire La Fortune, du Havre: Grands flacons Pêches entières; Mirabelles de Metsan; flacons de 6, littrés et petits flacons; Tasses fruitées de Metz; Groseilles de Bar; Pâtés de perdreaux, de cailles, de lièvres entières, de dindes, poulardes, perdrix, &c. &c.
23 janv rue Royale, No. 137.

Quelques balles tabac de Yguny et de Mayrie, Cube, bien choisi, pour le goût américain, à vendre par GOULE & LAMBERT,
4 déc Rue de la Levée, no. 11, près du Railroad.

Ventes à l'Encan.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu Jeudi 28 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett
Mary, négresse américaine, âgée de 19 ans, depuis [illegible] ans dans le pays, bonne blanchisseuse, un peu repasseuse et un peu cuisinière, domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: moitié comptant et le reste à [illegible] de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. L'acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu mardi, le 2 de Février prochain à [illegible] heures de l'après midi, dans la rue de l'Esplanade, No. 174, entre Dauphine et Bourbon, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 J[anvier] 1836, une quantité de meubles et ustensiles de cuisine, abandonné par J. W. Walton à ses créanciers.
24 janv.

PAR Jos. LECARPENTIER.
IL sera vendu mardi 16 Février, à midi précis, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après mentionnés, abandonnés par Gabriel Julien, à ses créanciers
Un nègre nommé Colin, âgé de 52 ans, marchand de gateaux.
Une négresse nommée Sylvie, âgée de 23 ans, blanchisseuse et cuisinière, avec sa fille nommée Jane, griffonne, âgée de 7 à 8 ans.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque sur les esclaves, lesquels ne seront délivrés à l'acheteur qu'après qu'il aura rempli les conditions de la vente.
Les actes de vente seront passés chez T. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 jan

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la N.-Orléans, il sera vendu sur les lieux, encoignure des rues [illegible] et Condé, mercredi le 27 Janvier 1836, à [illegible] heures du matin, les effets mobiliers abandonnés par Garcia et Buyo à leurs créanciers, et consistant en les marchandises et ustensiles de leur magasin de comestibles, (Grocery Store), deux billards et les meubles meublans de la maison.
Conditions: comptant. 13 jan

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour et dans la paroisse d'Iberville, en date du 7 décembre 1835, il sera vendu, le mercredi 3 février 1836, à midi, à la Bourse Hewlett, un certain terrain situé dans cette ville, sur le côté droit du chemin du Bayou, allant au bayou, entre les rues Pinceau et Saint-Claude, mesurant 60 pieds de profondeur [illegible] Il y a sur ledit terrain une petite maison et une cuisine. La propriété est bornée d'un côté par celle de J. T. Young, appartenant maintenant à M. Felix Armas, et de l'autre côté par la propriété de M. Bernard.
Conditions—1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
8 janvier

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu Mardi 26 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Un terrain situé dans le quarré de la ville, rue du Quartier, entre Bourbon et Royale, ayant mesure française, 60 pieds de face à la rue Quartier, sur 60 pieds de profondeur.
Conditions: Un quart comptant et le reste de 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. L'acte de vente pardevant M. H. Pédesclaux, notaire public.
N. B.—Les frais de banquette et de pavage, en face de la dite propriété, seront aux frais de l'acquéreur.
19 jan

DES Propositions seront reçues à l'office du Bureau des Travaux Publics de cet Etat, jusqu'au second lundi de février prochain, pour la fourniture des provisions, comestibles et habillements pour une année, comme il est ci-dessous énuméré. Le tout devant être délivré aux lieux ci-après, en portions égales, tous les quatre mois, savoir:

	Au Bayou Barthélemy.	A Madisonville.	A bord du bat. à vap. Two Friends [illegible]
Bœuf, livre,	912	913	3194
Porc, livre,	6022	6570	20556
Café, livre,	207	218	713
Sucre, livre,	780	837	2678
Sel, boisseau,	5	5½	16
Vinaigre, gallons,	86	94	293
Savon, gallons,	272	296	931
Farine maïs, boisseau,	236	251	775
Chandelles, livre,	11	11	39
Pois ou fèves, boisseau	35	38	116
Riz, livre,	458	500	1562
Farine ou biscuit, livre,	822	822	2876
Thé, livre,	5	5	16
Brandy, gallons,	5	6	19
Farine, livre,	224	215	764
Gilets ronds de linsey,	20	22	68
Chemises coton de lowell,	80	88	272
Pantalons de linseys,	40	44	136
Pantalons coton de lowell,	40	44	136
Paires de souliers,	60	66	164
Chapeaux de laine,	20	22	148
Chapeaux de paille,	20	22	68
Gilets ronds de linsey,	20	22	68
Paires demi bas de laine,	40	44	136
Couvertes,	20	20	68
Moustiquaires toile grise,	20	22	68

Les provisions et habillements ci-dessus doivent être de première qualité, à la satisfaction des surintendants qui les recevront.
Les propositions doivent être faites par écrit et cachetées, pour un ou tous les endroits mentionnés ci-dessus.
On exigera des sécurités pour l'exécution des contrats.
Bureau de l'Ingénieur Civil, N. O. le 7 Jan. 1836.
E. ROUSSEAU, Secrétaire
11 jan—6,3pa du bureau des Travaux Publics.

CHIEN égaré ou volé.—Du no. 97, rue St Charles, Samedi soir, un petit chien terrier noir, gras et bien fait. Il répond au nom de **Jack**.
AUSSI—Il y a environ un mois, un gros chien noir de Terre Neuve, nommé **Tiger**, il a quelques poils blancs à la poitrine. Dix piastres de récompense seront payées à quiconque ramènera un de ces chiens, ou vingt piastres pour les deux. 19 jan—6

AVIS—Messrs. MICHEL & Co. restaurateurs, rue d'Orléans, et face du Théâtre, maison connue sous le nom de restaurant de Lafaye, ont l'honneur de prévenir leurs amis et les habitants de cette ville, que d'après les nouvelles réparations faites dans cette maison, ils sont à la portée d'offrir tout ce que l'on peut désirer dans leur restaurant, avec propreté, exactitude et bonté. Ils ont des chambres particulières pour repas et sociétés privées, une superbe salle pour un bal, table d'hôte de pension particulière, une autre pour les repas privés de société, le tout très indépendant. [illegible] osent espérer que tous ceux qui leur feront l'honneur de visiter leur établissement seront satisfaits dans leurs désirs; ils se chargeront également des repas de corps, de festins, soirées, de desserts, banquets tout ce qu'on pourrait désirer en ville
Ils se chargeront aussi de 2 ou 3 apprentis.
5 jan—30,3pa.

SUCCESSION de MACARTY p. de c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Jean alias Jason alias Jean Baptiste Bonand Macarty, p. de c. l., qu'ils devront présenter leurs réclamations avec les pièces à l'appui, dans les dix jours qui suivront cette publication, au soussigné exécuteur testamentaire du dit défunt, rue Orangers en face de la S[illegible]nerie. (21 jan—5) CHARLES PORÉE

AVIS—M. E. B. DONNELLY a l'honneur de remercier le public ainsi que les docteurs en médecine de cette ville du patronage libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour. Il continue à saigner, ventouser, appliquer les sangsues, et espère que son assiduité, ses attentions et la modération de ses prix lui assureront la continuation de la confiance publique. Il prend la liberté de s'en rapporter au témoignage de la faculté de médecine de la Louisiane, ainsi que des chirurgiens et opérateurs dont il a l'honneur d'être connu.
S'adresser au no. 2, rue Bourbon, une porte après la rue du Canal. 21 jan—

Graines de coton du petit Gulf.
300 Sacs de Graines de coton du petit Gulf, à vendre par
PEYROUX, ARCUEIL & Co,
16 janv—3 No. 13, rue Toulouse.

FARINE—200 barils, récemment reçus et à vendre par TOURNE & BECKWITH,
23 janv Nos. 28 et 29, Nouvelle-Levée.

A VENDRE.
Terre de Valeur sur la Rivière Rouge.
LE soussigné offre à vendre une Habitation de valeur, dans un parfait état de culture, ainsi que son atelier de nègres, ustensils aratoires &c. L'habitation est située sur le Bayou Rapides, à environ 4 milles au-dessus de la ville d'Alexandrie, et contient environ 850 arpents, dont 250 sont maintenant cultivés, et environ 200 prêts à l'être; l'habitation contient environ 650 arpents de terre à coton de première qualité, le reste de bois de première qualité. Les améliorations consistent en une excellente maison de maître, un excellent moulin à coton, et deux camps pour les nègres, l'un dans la pinière et l'autre sur le bayou. Cette habitation réunit sans contredit autant d'avantages qu'aucune autre dans la paroisse des Rapides et sera vendue à des termes raisonnables. Les personnes qui désireraient acheter pourront s'adresser à MM. Turner & Woodruff, Nouvelle-Orléans, J. G. Byrne, Alexandrie, ou au soussigné, sur les lieux.
11 janv—6 SMITH W. GORDON.

Toile d'Irlande—En pièces entières et demi-pièces de la belle qualité, et arrangée d'une manière supérieure, en magasin et à vendre par
Hugo C. GILDEMEESTER,
11 janv 45, rue Bienville.

Fromage—30 caisses Tête de Maure; Fromage Hollandais, très frais, en magasin et à vendre par
Hugo C. GILDEMEESTER.
11 janv 45, rue Bienville.

Miroirs, &c.—8 caisses miroirs de toilette; caisses secrétaires de voyage; brosses à cheveux, &c.; 2 caisses de crayon de plomb; bijoux allemands, en magasin et à vendre par
Hugo C. GILDEMEESTER,
11 janv 45, rue Bienville.

DOUBLONS Espagnols, Mexicains et Colombiens, à vendre par T. NICOLET & Co,
13 janv rue Bienville, No. 2.

Cotonnades, Indiennes, Mousselines, &c.—A vendre par le soussigné, un superbe assortiment d'indiennes anglaises, françaises et américaines imprimées, des dessins les plus riches, et les plus nouveaux; mousselines imprimées et de deuil, à raies, tinées et à carreaux; mérinos, basins à raies, satin noir en soie et en coton; percales et batistes; [illegible] de fantaisie; mouchoirs de Pongee, robes de soie, [illegible] tringa d'Italie noires; bretelles, bas, &c., aux prix les plus modérés.
Jno. A. PECK,
16 janv 29, rue Bienville.